



# SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES NATIONAL MINING CORPORATION

Siège social : BP. 6388 Yaoundé  
infos@sonamines.cm - www.sonamines.cm  
Omnisports, Avenue Marc Vivien FOE  
+237 242 058 396

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
REPUBLIC OF CAMEROON

## COMMUNIQUE FINAL DES VINGT-SEPTIEME ET VINGT HUITIEME SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES (SONAMINES S.A).

Les vingt-septième et vingt-huitième sessions du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Mines (SONAMINES S.A), se sont tenues, le vendredi 12 juin 2026, au siège social de l'entreprise, sis à l'Avenue Marc Vivien FOE à Yaoundé, sous la présidence de **Monsieur BETTY AMOUKO Jackson**, Président dudit Conseil.

**Monsieur Serge Hervé BOYOGUENO**, Directeur Général rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

Dans le cadre des travaux de la vingt-septième session, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2025, année marquée par la réalisation des actions visant à asseoir progressivement la souveraineté minière de l'Etat et, la réalisation des premiers bénéfices de l'entreprise. Au terme des délibérations et de la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, le Conseil a procédé à l'arrêt des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, dont les principaux indicateurs se présentent comme suit :

- **Total du bilan à l'actif et au passif : 5 228 062 957 F CFA**
- **Chiffre d'affaires : 30 550 449 F CFA**
- **Résultat net : 724 703 436 F CFA**


Au regard de ces performances, le Conseil d'Administration a **donné quitus** à la Direction Générale pour sa gestion, avant de finaliser les diligences nécessaires à la convocation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en vue de l'approbation desdits comptes.

La vingt-huitième session quant à elle, était consacrée à l'adoption de certains instruments de gouvernance du Conseil d'Administration, à l'effet de garantir l'exécution efficiente de ses missions et l'atteinte des objectifs de performance de l'entreprise. Il était également question au cours de ces travaux, de capaciter la Direction Générale d'outils lui permettant d'assurer les intérêts souverains de l'Etat, dans le cadre de la prise de participation dans deux sociétés minières en phase d'exploitation, conformément aux prescriptions des articles 47 et 48 de la loi n°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier.

En clôturant les travaux, le Conseil a chaleureusement félicité la Direction Générale pour la qualité des documents présentés et pour les efforts consentis à l'effet de poursuivre avec détermination l'ensemble de ses activités, d'amorcer l'opérationnalisation de ses missions commerciales, dans l'optique d'accroître significativement ses revenus et, d'assurer le développement de ses projets structurants. /-

Fait à Yaoundé, le 12 juin 2026

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**BETTY AMOUKO Jackson**